

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### Modification de l'aire de recrutement du Gymnase intercantonal de la Broye

**Conformément au mécanisme prévu à l'article 5 de sa Convention intercantonale, le Conseil du Gymnase intercantonal de La Broye GYB a demandé au Conseil d'Etat de chaque canton de retirer les communes de Mont-Vully et de Torny de son périmètre de recrutement. Considérant les axes de développement de la politique des transports dans la région de la Broye, il a jugé qu'un rattachement de ces deux communes à la ville de Fribourg leur offrirait de meilleures relations de transports publics à l'avenir. Les deux Conseils d'Etat ont ratifié cette proposition. La décision prend effet au 1er août.**

Le GYB accueille actuellement près de 1200 élèves sur le campus de Payerne. Les élèves viennent de toute la Broye valdo-fribourgeoise, selon un périmètre fixé d'entente avec les communes de la région dans les années 2000. Ce dernier est inscrit dans la Convention intercantonale du 9 décembre 2002. A plusieurs reprises durant ces dernières années, la commune de Torny et des communes du Vully fribourgeois avaient relevé des difficultés liées à ce rattachement. Des prolongations de course des transports publics avaient été effectuées pour améliorer la situation. Ces dernières n'ont cependant pas donné satisfaction. De plus, lors de l'introduction du nouvel horaire en décembre 2017, il est devenu clair qu'aucune amélioration notable n'était envisageable à court ou moyen terme. Au contraire, le trajet de Mont-Vully vers Payerne s'est allongé alors que celui de Mont-Vully vers Fribourg était amélioré.

Fort de ce constat, le Conseil du GYB a proposé aux Conseils d'Etat de modifier l'aire de recrutement en conséquence. Les communes de Torny et de Mont-Vully sont les seules à n'être reliées à Payerne que par un seul trajet aller direct le matin et un seul trajet aller direct le soir, alors que la durée et la cadence du trajet vers Fribourg sont nettement meilleures. Dans leur séance respective du 23 mai, chacun des Conseils d'Etat a suivi la proposition du Conseil du GYB.

Les élèves déjà scolarisés au GYB auront la possibilité de demander leur transfert dans un établissement de la ville de Fribourg dès août 2018, pour autant qu'ils ne soient pas dans leurs deux dernières années de scolarité. L'impact sur les effectifs demeure très faible; il s'agit de 4 à 5 élèves par année et par filière, pour un total de 40 à 50 élèves.

Ces derniers pourront aisément être accueillis dans les divers établissements de la ville de Fribourg, alors que la décision offre un répit bienvenu au GYB. En effet, les effectifs ont augmenté de près de 140 élèves depuis août 2014. Le GYB devrait accueillir plus de 1'400 élèves en 2025 selon l'étude démographique qui est à la base de l'actuel projet de construction d'une extension. Ces élèves pourront ainsi bénéficier d'une meilleure coordination entre les transports publics et les horaires de l'institution, grâce au travail conjoint du GYB et des services de la mobilité des deux cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mai 2018

Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat, Canton de Fribourg  
Thierry Maire, directeur du GYB, [direction\(at\)gyb.ch](mailto:direction(at)gyb.ch)